



Conseil
des ressources humaines
du secteur culturel

Cultural
Human Resources
Council



RAPPORT ANNUEL **2018-2019**

LE RAPPORT DU PRÉSIDENT – Assemblée annuelle 2019

Chers collègues,

J'ai toujours grand plaisir à parler de nos réalisations de la dernière année ! Une année fort occupée au cours de laquelle notre équipe a travaillé à plein régime sur divers projets importants pour le secteur culturel. Ce sont là d'excellents exemples de ce que le CRHSC est en mesure de réaliser au nom du secteur et en partenariat avec nos membres et les organismes du secteur.

Parmi ces projets, après dix ans, la mise à jour de l'étude d'information sur le marché du travail (IMT) sur la main-d'œuvre de la culture réalisée par le CRHSC et qui établit des statistiques-repères dont pourra se servir le secteur culturel. Lors des grandes consultations qui ont été faites dans l'ensemble du pays, nous avons accordé une attention spéciale à la composition actuelle de la main-d'œuvre qui a bien changé au cours de la dernière décennie.

En s'associant avec les partenaires et les organismes majeurs du secteur, le CRHSC aide le monde de la culture à répondre à un besoin maintenant évident : s'assurer que l'ensemble des travailleuses et travailleurs culturels a droit à un milieu de travail sécuritaire. Le projet comporte plusieurs volets dont un code de conduite pour les arts de la scène, des vidéos de formation sur le harcèlement et la création de webinaires expliquant quel est le cadre juridique régissant le harcèlement dans chaque province et territoire.

Notre programme *Talent de leader*, qui vise à favoriser le perfectionnement de la prochaine génération de leaders du secteur culturel, mettait cette année l'accent sur des participantes et participants provenant de communautés autochtones, de la diversité culturelle et de minorités de langue officielle de tout le pays et de l'ensemble du secteur (voir talentdeleader.ca). Nous avons pu organiser des rencontres régionales réunissant l'ensemble des leaders qui ont participé au programme, une occasion unique d'échanger des connaissances et de l'information.

Avec Interactive Ontario, nous avons participé à la production d'une série d'ateliers qui ont été présentés à Ottawa et à Toronto et qui avaient pour but d'aider les organismes culturels à améliorer leurs compétences en médias numériques.

Autre élément d'importance pour le secteur, nous avons géré 26 stages dans le cadre du programme JCT Pour une carrière vouée au patrimoine qui permet à des jeunes qui entrent dans le secteur culturel de profiter d'expériences de travail valables.

Le CRHSC a poursuivi son travail dans d'autres projets nationaux et régionaux, entre autres, comme membre du Consortium de la stratégie en matière de *statistiques* culturelles et de la Coalition canadienne des arts. Nous avons également réuni les membres de notre Comité aviseur provinces et territoire et d'autres organismes provinciaux en plus de restructurer le site Web du CRHSC pour mettre à jour les ressources du secteur et en ajouter d'autres.

Un grand merci à mes collègues du conseil d'administration dont l'engagement sans faille et les conseils judicieux sont essentiels à la réussite du CRHSC. Et bien sûr, à notre équipe – Susan, Lucie, Erma, Annalee, Lise, Grégoire, laeshia, Michael et Kenji – qui ont tout donné, individuellement et collectivement, pour atteindre nos objectifs.

Nous aimerions aussi remercier nos bailleurs de fonds qui ont soutenu plusieurs projets au cours de la dernière année : le Conseil des arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et Emploi et Développement social Canada.

Et merci à vous, nos membres, qui êtes notre raison d'être ! Il y a beaucoup de vent dans nos voiles – C'est de bon augure pour entreprendre l'année 2019-2020 !

Richard Hornsby
PRÉSIDENT

Chers membres du CRHSC et collègues,

Cette année, le rapport de la directrice générale du CRHSC à l'Assemblée générale annuelle sera mon dernier. Un bon rapport pour tirer sa révérence !

Plusieurs faits saillants ont marqué l'année qui se termine.

Parmi mes favoris, les graphiques et les courtes vidéos (<http://respectfulartworkplaces.ca/>) qui ont défini notre projet Milieux de travail respectueux dans les arts depuis ses débuts. Conçu pour gérer le harcèlement dans les arts de la scène et les arts visuels, le projet a toujours propagé un message positif, si bien incarné dans : « Notre mot d'ordre : LE RESPECT ».

Les 13 consultations de Milieux de travail respectueux dans les arts avec les groupes d'équité de l'ensemble du pays ont également été un franc succès. Nous avons travaillé avec des coordonnatrices et coordonnateurs merveilleux dans diverses collectivités et avec les animatrices et animateurs chevronnés avec qui ils ont choisis de collaborer pour recueillir des points de vue non traditionnels sur des questions comme le code de conduite et les mécanismes de dénonciation pour les victimes de harcèlement.

À signaler aussi l'enthousiasme que nous avons constaté lors des dix groupes de discussion sur l'étude d'information sur le marché du travail (IMT) qui ont été organisés pour nous donner, au-delà des statistiques, un portrait de la réalité d'une travailleuse ou d'un travailleur du secteur culturel en 2018. Ces discussions fort animées documenteront les recommandations du rapport final IMT de 2019.

Ajoutons les rencontres régionales des trois cohortes de Talent de leader qui, cette année, ont été des éléments marquants du projet.

Dans le projet sur les médias numériques pour lequel nous collaborons avec Interactive Ontario, les faits saillants, ce sont les ateliers.

Et enfin, personnellement, les faits saillants du programme de stages pour une carrière vouée au patrimoine, ce sont les visites de suivi qui m'ont permis de discuter avec les employeurs, les stagiaires et les mentors de leur travail au sein du secteur culturel.

Il semble y avoir une certaine tendance Les faits saillants de cette année semblent principalement reliés aux possibilités « d'être dans le secteur ». C'est justement le mandat du CRHSC – être au service de ses membres, des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels.

L'ensemble des activités que nous avons réalisées cette année nous ont donné cette possibilité et cela s'est avéré très gratifiant.

Je veux remercier les membres du conseil d'administration ainsi que mon équipe pour leur énergie, leur engagement et leur amitié.

C'est grâce à vous tous que ces réalisations ont été rendues possibles.
L'année 2019 - 2020 s'annonce bien.

Susan Annis
DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES
DU SECTEUR CULTUREL

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2019

CONTENU

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT DE L'EXPLOITATION	4
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	5
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	7
RELEVÉ DES REVENUS	10



PARKER PRINS LEBANO
Chartered Professional Accountants
Professional Corporation

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de :

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des ressources humaines du secteur culturel, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états de l'exploitation de l'évolution des actifs nets, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des ressources humaines du secteur culturel au 31 mars 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil des ressources humaines du secteur culturel conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative quant à la continuité d'exploitation

Sans modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit les projets de la direction relativement à l'incertitude appréciable qui existe par suite de l'expiration d'une entente de financement conclue avec le Ministère de l'Emploi et du Développement social Canada (EDSCC) et qui inspire d'importants doutes au sujet de la capacité de l'organisation de poursuivre ses activités. Cela ne nécessite pas une modification de notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil des ressources humaines du secteur culturel de poursuivre son fonctionnement, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider du Conseil des ressources humaines du secteur culturel ou de mettre un terme à son activité ou s'il n'y a aucune autre solution réaliste.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil des ressources humaines du secteur culturel.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont jugées significatives s'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant l'audit entier. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut comporter la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil des ressources humaines du secteur culturel.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que des informations connexes fournies par celle-ci.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de la mise en pratique par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil des ressources humaines du secteur culturel de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations sont insuffisantes, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations pourraient par ailleurs amener du Conseil des ressources humaines du secteur culturel à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et déterminons si les états représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante de contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Parker Prins Lezano Comptables professionnels agréés Société professionnelle
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa, Ontario
le 13 juin 2019

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	62 733 \$	19 225 \$
Placements à court terme (note 3)	5 085	5 000
Débiteurs	31 662	34 382
TPS/TVH recevable	24 672	431
Frais payés d'avance	<u>628</u>	<u>-</u>
	124 780	59 038
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>1 462</u>	<u>363</u>
	<u><u>126 242 \$</u></u>	<u><u>59 401 \$</u></u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	27 833 \$	5 480 \$
Retenues à la source payables	3 983	7 206
Revenus reportés	<u>14 433</u>	<u>15 558</u>
	<u>46 249</u>	<u>28 244</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	1 462	363
Non affectés	<u>78 531</u>	<u>30 794</u>
	<u>79 993</u>	<u>31 157</u>
	<u><u>126 242 \$</u></u>	<u><u>59 401 \$</u></u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE L'EXPLOITATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
REVENUS (note 5, annexe 1)	<u>1 122 404 \$</u>	<u>453 904 \$</u>
DÉPENSES		
Amortissement des immobilisations	692	443
Frais bancaires	2 152	1 617
Communications et traduction	23 441	7 074
Assurances	3 624	3 822
Programmes de stages	188 850	180 741
Honoraires d'avocats, de comptabilité et de vérification	6 800	7 000
Loyer et frais d'entreposage	5 795	4 078
Frais de bureau	4 297	2 007
Poste et messagerie	147	103
Honoraires professionnels	558 276	75 133
Salaires, bénéfices et rémunérations occasionnelles	150 342	149 706
Télécommunications	7 713	5 581
Déplacement et hébergement	<u>121 439</u>	<u>10 691</u>
	<u>1 073 568</u>	<u>447 996</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u><u>48 836 \$</u></u>	<u><u>5 908 \$</u></u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	Investis en <u>immobilisations</u>	<u>Non affectés</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIFS NETS				
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	363 \$	30 794 \$	31 157 \$	25 249 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(692)	49 528	48 836	5 908
ACHAT D'IMMOBILISATIONS, NET	<u>1 791</u>	<u>(1 791)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 462 \$</u>	<u>78 531 \$</u>	<u>79 993 \$</u>	<u>31 157 \$</u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	48 836 \$	5 908 \$
Éléments n'exigeant pas de mise de fonds :		
Amortissement des immobilisations	<u>692</u>	<u>443</u>
	49 528	6 351
Changement net aux postes hors caisse liés aux opérations :		
Comptes débiteurs	2 720	(3 122)
TPS/TVH recevable	(24 241)	13 554
Frais payés d'avance	(628)	1 806
Comptes créditeurs	22 353	462
Retenues à la source payables	(3 223)	1 929
Revenus reportés	<u>(1 125)</u>	<u>(159)</u>
	<u>45 384</u>	<u>20 821</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(1 791)	-
Investissements, nette	<u>(85)</u>	<u>(5 000)</u>
	<u>(1 876)</u>	<u>(5 000)</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	43 508	15 821
ENCAISSE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>19 225</u>	<u>3 404</u>
ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>62 733 \$</u></u>	<u><u>19 225 \$</u></u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2019

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel ("le Conseil") est un organisme à but non-lucratif constitué sans capital-action le 4 octobre 1994 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Le Conseil a pour mission d'entamer, de coordonner et de promouvoir la planification, la gestion, le développement et la formation en ressources humaines dans le secteur culturel. Ces états financiers présentent l'ensemble des programmes du Conseil. En tant qu'organisme à but non-lucratif, le Conseil est exempt d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif et ils témoignent des politiques suivantes :

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction du Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Conseil pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

CONSTATATION DES PRODUITS

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports non dépensés sont comptabilisés à titre de fonds engagés au l'état de la situation financière jusqu'au terme de l'entente connexe. Les apports non dépensés à la date de terminaison de chaque entente de contribution sont remboursables au donateur.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à titre de revenus lorsque le Conseil reçoit les immobilisations. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les revenus de placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

LE 31 MARS 2019

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS

L'équipement informatique est comptabilisé au coût et amorti en fonction de la durée probable d'utilisation en tenant compte de la valeur résiduelle selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 55 %.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice sont amorties en utilisant un taux égal à la moitié du taux annuel.

3. PLACEMENTS

Le placement se composait d'un certificat de dépôts garantis portant intérêt de 1,65 % et arrivé à l'échéance en mars 2020.

4. IMMOBILISATIONS

	2019		2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement informatique	<u>2 903 \$</u>	<u>1 441 \$</u>	<u>1 462 \$</u>
			<u>363 \$</u>

5. FONDS ENGAGÉS

Fonds provenant du Ministère du Patrimoine canadien (PC) :

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	- \$	- \$
Apports reçus	213 183	112 200
Dépenses engagées	<u>(213 183)</u>	<u>(112 200)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

LE 31 MARS 2019

6. CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Ces états financiers ont été fondés sur l'hypothèse de la continuité d'activité. Le succès du Conseil dépend de l'obtention de fonds appréciables de sources extérieures ainsi que de ses revenus d'autofinancement. Une quantité considérable de fonds externes a été supprimée pendant l'année financière 2014. Bien que le Conseil vise à devenir autosuffisant, il cherche activement un financement de sources multiples dont le montant ne peut pas être déterminé. La direction croit que le reste des fonds du Conseil lui permettra de poursuivre ses activités pour la prochaine année financière d'après les modèles de dépenses actuels, ou plus longtemps si l'organisation révisé ses budgets des années suivantes en attendant la confirmation des futures ententes de financement.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Conseil.

Le Conseil ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le Conseil est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement le Conseil à un risque de crédit représentent principalement des comptes clients. Le risque de crédit lié aux comptes clients est limité, étant donné que la majorité des comptes clients provient de deux départements gouvernementaux.

Risque de taux d'intérêt

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc le Conseil à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et placements à court terme et à s'assurer que le Conseil dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires de montant autorisé suffisant. Le Conseil établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des actifs et passifs à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

RELEVÉ DES REVENUS - Annexe 1
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ENTENTES CONNEXES		
<i>JCT - Carrière vouée au patrimoine</i> Patrimoine Canada	226 000 \$	226 000 \$
<i>Littératie numérique</i> Conseil des arts du Canada	104 017	-
<i>Étude sur la rémunération 2017</i> Conseil des arts du Canada	-	72 900
<i>Talent de leader (Tdl)</i> Patrimoine Canada et Metcalf Fondation	213 183	112 200
<i>Information sur le marché du travail</i> Emploi et Développement social Canada	243 038	-
<i>Milieus de travail respectueux dans les arts</i> Conseil des arts du Canada	<u>300 000</u>	<u>-</u>
	<u>1 086 238</u>	<u>411 100</u>
GÉNÉRÉS PAR LE CONSEIL		
Intérêts et divers	108	39
Frais d'adhésion	20 865	23 908
Ventes de produits et services	<u>15 193</u>	<u>18 857</u>
	<u>36 166</u>	<u>42 804</u>
	<u><u>1 122 404 \$</u></u>	<u><u>453 904 \$</u></u>